

## **Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Tripet relative à la suite donnée par la Ville de Nyon à la résolution sur l'urgence climatique acceptée par le Conseil d'Etat vaudois**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, les réponses relatives à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Tripet du 19 mars 2019. Monsieur Tripet interpelle la Municipalité quant au soutien et la suite qui sera donnée par la Ville de Nyon, reconnue comme Cité de l'énergie, à la résolution du Parlement vaudois du 19 mars 2019 sur l'urgence climatique.

En préambule, la Municipalité relève que les questions de Monsieur Tripet rejoignent celles de l'interpellation déposée en date du 28 janvier 2019 par M. le Conseiller communal Pierre Patelli et Mme la Conseillère communale Elise Buckle, intitulée « La défense du climat n'est pas une promesse de campagne ». Celle-ci faisait suite aux actualités médiatiques et scientifiques liées au changement climatique.

La Municipalité avait déposé sa réponse lors du Conseil communal du 4 mars 2019 et répond donc ici de manière très synthétique aux questions posées par Monsieur Tripet.

### *1. La Municipalité soutient-elle le message de l'urgence climatique ?*

Oui, bien entendu. La Municipalité va résolument poursuivre les efforts et objectifs fixés dans le Programme Nyon-Energie 2018-2022 et elle est consciente des défis attendus autant au niveau global que local pour contrer les effets du changement climatique.

### *2. Va-t-elle accélérer la mise en place d'actions et de mesures ?*

La Municipalité entend mener les projets prioritaires identifiés dans le Programme Nyon-Energie qui auront un impact sur les émissions de CO2 du territoire, dont notamment :

- l'élaboration d'un plan solaire proactif en matière d'énergie photovoltaïque ;
- l'adaptation de notre politique de l'environnement, notamment en regard des impacts climatiques sur notre territoire ;
- la révision du concept de mobilité urbaine ;
- l'étude sur les potentiels de rénovation des grands ensembles bâtis ;
- la mise en place d'un programme d'efficacité énergétique pour les utilisateurs ;
- l'établissement d'une stratégie de l'électromobilité ;
- la révision de la stratégie de la biodiversité.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

### 3. *Quel est le rôle et quel moyen se donne la Municipalité pour y arriver ?*

La Municipalité entend prendre ses responsabilités sur son territoire et agir dans la mesure de ses moyens. Elle estime que les objectifs fixés dans le Programme Nyon-Energie sont déjà très ambitieux en regard de la situation de départ du territoire et des marges de manœuvre communales.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

  
P.-François Umiglia

### Interpellation

Le Grand Conseil a déclaré ce jour l'urgence climatique en relevant l'importance d'avancer au sein du Parlement cantonal de manière prioritaire les thèmes susceptibles d'agir sur les enjeux climatiques.

Cette résolution fait suite à des résolutions similaires votées par d'autres parlements cantonaux et communaux en Suisse apportant une réponse à l'une des demandes énoncées par les jeunes mobilisés lors des grèves et marches récentes pour le climat.

La Ville de Nyon étant, notamment, reconnue Cité de l'énergie, la Municipalité soutient-elle ce message destiné à la population vaudoise ? A-t-elle prévu de soumettre prochainement au Conseil communal des mesures visant à contribuer à atténuer les effets néfastes du changement climatique ? Plus généralement comment juge-t-elle son rôle et la marge de manœuvre de Nyon dans cet enjeu planétaire ?

Nous remercions la Municipalité d'avance de sa réponse.

Pour le groupe vert'libéral,

Olivier Tripet

Nyon le 19 mars, 2019